



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **25 juin 2018**

Délibération n° 2018-2847

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Quartier Mas du Taureau - Place Mauriac et ses abords - Travaux d'aménagement transitoires - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Gomez

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 5 juin 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 27 juin 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Brolquier, Mmes Brugnera, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhrlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mme Berra (pouvoir à Mme Crespy), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à M. Da Passano), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Jeandin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), MM. Moretton (pouvoir à M. Suchet), Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Runel (pouvoir à M. Coulon), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot, Passi.

Conseil du 25 juin 2018**Délibération n° 2018-2847**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Quartier Mas du Taureau - Place Mauriac et ses abords - Travaux d'aménagement transitoires - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville

Le Conseil,

Vu le rapport du 31 mai 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération Vaulx en Velin - GPV - Mas du Taureau - place Mauriac fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil de la Métropole le 6 juillet 2015.

La Métropole de Lyon s'est portée candidate au NPNRU dont le cadre est posé par la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Première phase du NPNRU, le protocole de préfiguration de la Métropole a été présenté au comité d'engagement de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) le 7 janvier 2016 et approuvé par délibération du Conseil n° 2016-1499 19 septembre 2016.

Dans le cadre de ce partenariat, une stratégie d'intervention publique a été définie pour le quartier du Mas du Taureau. Il s'agit, dans le prolongement du centre-ville et de la rénovation urbaine engagée depuis le début des années 2000, de réaliser un projet d'éco-quartier ambitieux accueillant de nouvelles formes d'habitat, de commerces et d'activités économiques. Ainsi, par délibération du Conseil n° 2017-2530 du 15 décembre 2017, la Métropole a approuvé le dossier de création de zone d'aménagement concerté (ZAC) modificatif du Mas du Taureau et la mise en œuvre de l'opération sous la forme d'une concession d'aménagement.

Dans l'attente de la désignation d'un aménageur et du démarrage opérationnel des travaux d'espaces publics, les partenaires locaux ont convenu, lors du comité de pilotage local du 13 juin 2017, de la nécessité d'engager des travaux d'attente permettant de préfigurer les aménagements à venir et d'améliorer le cadre de vie des habitants.

En effet, la succession des opérations de démolition au cours de la précédente décennie et le traitement sommaire des terrains après démolition nuisent à l'image du quartier et suscitent de nombreux dysfonctionnements urbains (dépôts sauvages, rodéos, difficultés d'entretien par les services urbains, etc.). À partir d'un diagnostic partagé des usages, des secteurs d'intervention ont été définis en cohérence avec les compétences des collectivités. Ainsi, la Commune de Vaulx en Velin est intervenue en 2017 sur les espaces verts par la mise en place de barrières en bois, de mobilier urbain et d'éclairage public adapté. La Métropole doit intervenir, pour sa part, sur la polarité commerciale et les espaces publics de la place Mauriac. C'est sur ce secteur que se concentrent les principales fonctions de centralité du Mas du Taureau avec un marché bihebdomadaire, des cheminements piétons, des accès aux principaux équipements du site (école, crèche) et du stationnement public.

Afin de garantir un bon fonctionnement de cette centralité de quartier, il est ainsi prévu des aménagements fonctionnels : organisation du stationnement et des accès véhicules sur l'espace public, amélioration des accès piétons aux équipements publics, reprise ponctuelle des revêtements dégradés, remplacement des potelets et barrières dégradés, végétalisation, mobilier urbain et marquage au sol.

L'ensemble de ces aménagements publics sont estimés à 210 000 € HT, soit 252 000 € TTC et seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme des aménagements transitoires et sa mise en œuvre par voie de marchés à bons de commande de la place Mauriac et ses abords sur le secteur du Mas du Taureau à Vaulx en Velin, pour un coût global prévisionnel estimé à 252 000 € TTC.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville, pour un montant de 252 000 € en dépenses à la charge du budget principal sur l'opération n° 0P17O5595.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - chapitre 204 - opération n° 0P17O5595.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2018.